ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

enseignement

Question écrite n° 91236

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur l'enseignement français à l'étranger. Cet enseignement est à la croisée des chemins. Le Président de la République a souhaité dans sa lettre de mission adressée au ministre des affaires étrangères et européennes, l'élaboration d'un plan de développement de l'enseignement français à l'étranger. Ce plan a donné lieu, depuis janvier 2008, à une large concertation entre les différents acteurs concernés, alors que les ressources du principal opérateur, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), ne sont plus à la hauteur des enjeux. Un rapport de la mission d'information de l'Assemblée nationale a récemment établi une liste de propositions visant à améliorer le dispositif existant. Ce rapport suggère notamment d'adapter le réseau aux besoins nouveaux et de s'appuyer sur la cartographique prospective du réseau pour établir et mener la politique de rénovation/implantation des établissements et déterminer le statut le plus adapté aux circonstances et réalités locales. Il lui demande de préciser les suites concrètes qu'il entend donner à ces suggestions.

Texte de la réponse

Le rapport d'information de la mission d'évaluation et de contrôle (MEC) de la commission des finances de l'Assemblée nationale, intitulé « Enseignement français à l'étranger : renforcer le réseau à coût constant » auquel se réfère l'honorable parlementaire a été publié en juillet 2010. Quelques mois après sa parution, il est possible d'apporter les éléments de réponse suivants sur ce sujet. Dans son plan d'orientation stratégique (POS)2010-2013, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger précise, dès son premier point, sa volonté d'« offrir aux élèves, de la maternelle à l'entrée dans l'enseignement supérieur, un enseignement d'excellence garantissant la réussite pour tous... au sein d'un réseau qui permette la continuité sur l'ensemble des continents et la conformité de la carte des implantations avec les orientations diplomatiques de la France, le renforcement de la présence française dans les pays émergents, notamment en Asie ». Plus précisément il s'agit de « repenser et différencier les formes de notre présence, largement héritée du poids de l'histoire et des relations bilatérales, en fonction des régions et des pays ; prise en compte des priorités actuelles de notre action diplomatique pour modeler la carte des implantations (action en direction des pays émergents). » Avec pragmatisme, l'AEFE gère chaque année l'évolution de son réseau en fonction de tous les paramètres relevés ci-dessus. Une cartographie prospective des établissements, établie sous l'autorité de la direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats, sera connue à l'occasion de l'annonce du plan de développement de l'enseignement français à l'étranger qui pourrait être présenté par le ministère des affaires étrangères et européennes courant 2011.

Données clés

Auteur : M. Marc Le Fur
Circonscription : Côtes-d'Armor (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 91236

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE91236

Rubrique : Politique extérieure
Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes
Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 19 octobre 2010, page 11261
Réponse publiée le : 17 mai 2011, page 5026